

Depuis quelques années, les obligations en termes de « Restaurations Scolaires » ont été modifiées et les communes se doivent de les appliquer ; de ce fait, des repas plus qualitatifs sont proposés quotidiennement à votre enfant.

Pour rappel :

La loi EGALIM impose 50% de produits labélisés, dont minimum 20% de produits Bio, un repas végétarien par semaine, ainsi qu'une lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette loi est renforcée par la loi « Climat et Résilience », à savoir : 60% des produits viandes et poissons doivent être des produits durables et de qualité.

En collaboration entre la municipalité de Saint-Quentin la Poterie et le prestataire de la Restauration Scolaire « Sud-Est Traiteur », notre choix est de **ne pas augmenter le prix du repas en cantine**.

Pour cela, les menus passeront de 5 à 4 composantes tout en respectant l'équilibre alimentaire.